

NORMES EUROPÉENNES POUR LES **GANTS DE TRAVAIL***



RÈGLEMENT (EU)
2016/425

abrogeant la
Directive 89/686/EEC du Conseil

REPLACEMENT DE LA NORME EN 388:2003

RELATIVE AUX GANTS DE PROTECTION
CONTRE LES RISQUES MÉCANIQUES
PAR LA NORME

EN 388:2016

REPLACEMENT DE LA NORME EN 388:2003

RELATIVE AUX GANTS DE PROTECTION
CONTRE LES RISQUES CHIMIQUES
PAR LA NORME

EN ISO 374:2016

*basé sur les normes d'application en 2017

ATG®, qui a à cœur d'aider l'utilisateur à effectuer un meilleur choix en connaissance de cause, accueille favorablement ces changements. Plus de 14 ans se sont écoulés depuis la création des normes EN en 2003 et plus de 40 ans sont passés depuis la première résolution du Conseil visant à une harmonisation technique.

De plus, la manière dont les gants sont confectionnés aujourd'hui a commencé à dépasser les normes précédentes en regard des matériaux et des technologies utilisés. Pour mieux comprendre ces changements, nous avons réalisé cette petite brochure.

Pour vous aider à les comprendre, nous avons résumé ces changements dans cette brochure, qui passe en revue la législation principale et la manière dont elle sera mise en œuvre.

REGULATION (EU) 2016/425

Ce règlement établit des exigences applicables à la conception et à la fabrication des équipements de protection individuelle (EPI) en vue de garantir la protection de la santé et de la sécurité des utilisateurs.



LA DIRECTIVE DEVIENT UN RÈGLEMENT

Toutes les normes européennes concernant les EPI sont en harmonie avec le cadre européen établi par la directive 89/686/CEE. Cette directive a été la base de nombreuses législations nationales dans différents pays de l'UE.

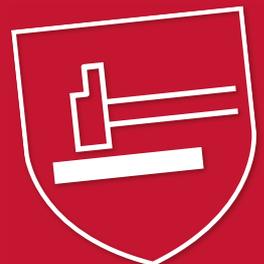
Le règlement (UE) 2016/425 remplace à présent ce cadre et sert de norme européenne. Aucune législation nationale n'est nécessaire pour transposer ce règlement, ce qui limite également la diversification en Europe.

Le nouveau règlement fixe de nouvelles exigences en matière de marquage des EPI et d'information (instructions/recommandations d'utilisation) fournie avec les EPI.

NORME EN 388:2016

GANTS DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES MÉCANIQUES

Cette norme précise les exigences, les méthodes de test, le marquage et l'information à fournir avec les gants de protection contre les risques d'abrasion, de coupure, de déchirure, de perforation et, le cas échéant, d'impact.



LA NORME MÉCANIQUE

La nouvelle norme EN 388 exige l'utilisation d'un nouveau papier abrasif qui est bien plus stable et qui fournira des notations bien plus fiables et cohérentes parmi les différents laboratoires de test.

La nouvelle norme revoit aussi le test de coupe. À présent, on utilise une lame neuve que l'on a mesurée grâce à une formule permettant de déterminer si la lame s'est émoussée durant le test.

Si la lame s'est émoussée, un test additionnel, le test ISO 13997:1999, doit être exécuté. Pour terminer, il y a un nouveau test pour les gants offrant une protection contre les impacts : soit les gants passent le test avec succès soit ils échouent au test (norme EN 13594:2015).

LES CHIFFRES

Le tableau à droite présente tous les tests, les niveaux de performance et les chiffres et la lettre correspondants. Comprendre ce tableau peut vous aider à définir les niveaux de performance d'un gant par rapport à vos besoins ou par rapport aux besoins de ceux pour qui vous choisissez le gant.

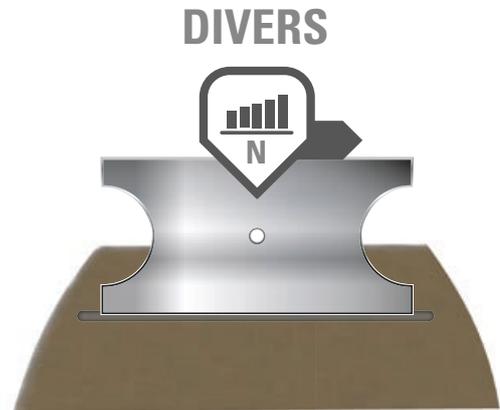
Les chiffres relatifs à la résistance aux coupures provenant du test de coupe ont vocation à aider ceux qui sont exposés à un risque de coupure plus faible, tandis que la norme ISO 13997 s'adresse davantage à ceux qui sont exposés à des risques de coupure moyens et élevés. *Conseil : prenez toujours en compte l'adhérence lorsque vous cherchez des gants anticoupure, car plus l'adhérence est appropriée, plus le risque de coupure est faible.*

Test	Level					
	1	2	3	4	5	
Résistance à l'abrasion (Cycles)	100	500	2000	8000	-	
Résistance à la coupure - Test de coupe (Facteur)	1,2	2,5	5,0	10,0	20,0	
Résistance à la déchirure (N)	10	25	50	75	-	
Résistance à la perforation (N)	20	60	100	150	-	
	A	B	C	D	E	F
Résistance à la coupure - Test TDM (ISO) (N)	2	5	10	15	22	30
Prot. contre les impacts	(NON)-			(OUI)P		

Si le matériau du gant altère la lame durant le test, le chiffre ne sert que de résultat indicatif et le résultat du test ISO 13997 TDM devient le résultat principal. Ce dernier est renseigné sous la forme d'une lettre de A à F. Le résultat du test de coupe sert cependant de bonne référence transitoire pendant que les utilisateurs se familiarisent avec le système de lettres de la norme ISO 13997.



Test de coupe (Facteur)



Test TDM (ISO) (N)

DIVERS

NORME EN ISO 374-1:2016

GANTS DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES CHIMIQUES

Cette norme précise les exigences, les méthodes de test, le marquage et l'information à fournir pour les gants de protection contre les produits chimiques, les bactéries, les moisissures ou les virus.



APPROPRIÉ POUR LES PRODUITS CHIMIQUES

La nouvelle norme EN ISO 374-1:2016 distingue à présent 3 types de gants résistants aux produits chimiques (types A, B et C) au lieu d'utiliser différents pictogrammes pour le gant comme auparavant.

La liste des produits chimiques à tester s'est allongée et en comporte désormais 18. Les gants résistants aux produits chimiques de type A doivent résister à six produits chimiques pendant plus de 30 minutes, ceux de type B pendant trois minutes et ceux de type C pendant une minute. À présent, le test suit la norme EN 16523-1:2015 au lieu de la norme EN 374-3. (Voir tableau à la page suivante)

Au contact de divers produits chimiques, tant l'apparence que les caractéristiques du gant peuvent changer. C'est pour cette raison que la « DÉGRADATION » fait maintenant partie de la procédure de test. Toutes les informations sur le changement par rapport aux produits chimiques testés doivent être fournies avec les informations données avec le gant.



	Classification/Exigence
Type A	Résistant à la pénétration (EN 374-2) + Temps de passage ≥ 30 min pour au moins 6 produits chimiques (Test selon la norme EN 16523-1)
Type B	Résistant à la pénétration (EN 374-2) + Temps de passage ≥ 30 min pour au moins 3 produits chimiques (Test selon la norme EN 16523-1)
Type C	Résistant à la pénétration (EN 374-2) + Temps de passage ≥ 30 min pour au moins 1 produit chimique (Test selon la norme EN 16523-1)

LISTE DES PRODUITS CHIMIQUES D'ESSAI

Lettre	Produits chimiques	CAS	Classification
A	Méthanol	67-56-1	Alcool primaire
B	Acétone	67-64-1	Cétone
C	Acétonitrile	75-05-8	Composé nitrile
D	Dichlorométhane	75-09-2	Hydrocarbure chloré
E	Disulfure de carbone	75-15-0	Composé organosulfuré
F	Toluène	108-88-3	Hydrocarbure aromatique
G	Diéthylamine	109-89-7	Amine
H	Tétrahydrofurane	109-99-9	Composé étherique hétéro-cyclique
I	Acétate d'éthyle	141-78-6	Ester
J	n-Heptane	142-85-5	Hydrocarbure saturé
K	Hydroxyde de sodium 40 %	1310-73-2	Base inorganique
L	Acide sulfurique 96 %	7664-93-9	Acide inorganique
M	Acide nitrique 65 %	7697-37-2	Acide minéral inorganique
N	Acide acétique 99 %	64-19-7	Acide organique
O	Ammoniac 25 %	1336-21-6	Base organique
P	Peroxyde d'hydrogène 30 %	7722-84-1	Peroxyde
S	Acide fluorhydrique 40 %	7664-39-3	Acide minéral inorganique
T	Formaldéhyde 37 %	50-00-0	Aldéhyde



APPROPRIÉ POUR LES RISQUES LIÉS AUX MICRO-ORGANISMES

Protection contre les micro-organismes comme les bactéries, les moisissures ou les virus tels que définis dans la partie 5 de la norme EN ISO 374. Si le gant remplit les conditions de la norme EN 420, de la norme EN 374-2 (Pénétration), alors il peut porter comme marquage le pictogramme bien connu.

S'il passe en plus avec succès la procédure B de la norme ISO 16604, alors la protection contre les « VIRUS » est offerte et peut être mentionnée en dessous du pictogramme.



VIRUS